



Bruxelles, le 10 mai 2021
(OR. en)

8135/21

COAFR 104
RELEX 351
CFSP/PESC 411
CSDP/PSDC 230
ACP 29
DEVGEN 80
COHAFA 39
COHOM 79
MIGR 78
CLIMA 92
COVID-19 185

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: La Corne de l'Afrique: une priorité géostratégique pour l'UE
- Conclusions du Conseil (10 mai 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "La Corne de l'Afrique: une priorité géostratégique pour l'UE", adoptées par le Conseil lors de sa 3792^e session qui s'est tenue le 10 mai 2021.

La Corne de l'Afrique: une priorité géostratégique pour l'UE

Conclusions du Conseil

1. La Corne de l'Afrique est une région d'importance stratégique avec laquelle l'Europe entretient des liens politiques et économiques de longue date. L'UE est fermement résolue à approfondir ses relations et son partenariat stratégiques avec la région de la Corne de l'Afrique et les pays de la région, l'objectif étant de soutenir la paix et la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement durable, la croissance économique, l'action pour le climat et la coopération régionale. Les liens interpersonnels entre l'UE et la Corne de l'Afrique sont solides, notamment grâce aux grandes diasporas engagées.
2. Le Conseil élabore actuellement une nouvelle stratégie de l'UE, s'appuyant sur le cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique de 2011¹, conformément à l'approche globale de l'UE à l'égard de l'Afrique², afin de donner un nouvel élan à ces relations et de soutenir les intérêts politiques, sécuritaires et économiques de l'UE. Cette stratégie vise à renforcer le partenariat de l'UE avec les pays de la Corne de l'Afrique et à améliorer l'efficacité et la visibilité de l'UE dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Elle couvre les huit pays de la Corne³ ainsi que les organisations régionales, dans le cadre du grand voisinage comprenant la mer Rouge et l'océan Indien occidental.
3. La région de la Corne de l'Afrique a connu des évolutions importantes au cours de la dernière décennie et est de plus en plus marquée par une évolution de la dynamique régionale. Des accords de paix historiques et la mise en place de transitions démocratiques ont offert des espoirs et des opportunités. Toutefois, les conflits - souvent alimentés par des tensions ethniques -, la lutte pour le pouvoir et les ressources naturelles, l'extrémisme violent, la concurrence au niveau international pour l'influence et une histoire marquée par des conflits violents exacerbent l'instabilité et la fragmentation de la Corne de l'Afrique à un moment où la coopération multilatérale diminue. Pour soutenir la stabilité régionale et les transitions démocratiques auxquelles aspire à juste titre la population, il convient de s'attaquer aux crises actuelles qui sont étroitement liées.

¹ [Conclusions du Conseil sur la Corne de l'Afrique](#), 14 novembre 2011, ultérieurement mises à jour par les conclusions du Conseil sur le [plan d'action régional 2015-2020 de l'UE en faveur de la Corne de l'Afrique](#), 26 octobre 2015

² [Afrique - Conclusions du Conseil](#), 30 juin 2020

³ Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan du Sud et Soudan

4. Les changements démographiques, l'urbanisation, la transition numérique et l'émergence de nouveaux marchés offrent d'importantes possibilités. Cependant, la région est touchée par les effets désastreux du changement climatique et par des catastrophes naturelles plus fréquentes. Les défis en matière de gouvernance doivent être surmontés pour lutter contre la pauvreté persistante, les inégalités socioéconomiques, les difficultés d'accès aux services de base et le manque de possibilités d'emplois décents, autant de problèmes qui ont encore été aggravés par la pandémie de COVID-19. La région accueille le plus grand nombre de personnes déplacées dans leur propre pays (PDI) et de réfugiés en Afrique. Les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits ainsi que les violations du droit international humanitaire (DIH) persistent, tandis que les problèmes humanitaires croissent de manière exponentielle. La région reste également une région d'origine, de transit et de destination de flux migratoires importants, y compris de migration irrégulière, vers d'autres pays de la région au sens large ainsi que vers l'UE.
5. Au-delà de ses relations politiques, économiques et commerciales solides, l'UE est de longue date un partenaire important et fiable pour la paix, le développement durable et l'aide humanitaire. L'UE entend renforcer sa position en mobilisant l'ensemble de ses politiques et instruments à l'appui de ses priorités stratégiques dans la Corne de l'Afrique.

Principes directeurs

6. L'adhésion et l'engagement des autorités régionales, nationales et locales sont nécessaires pour le développement concret, durable et à long terme de la région. Afin d'accroître l'impact de son engagement, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la gouvernance, l'UE appliquera une approche fondée sur **le partenariat et la responsabilité mutuelle**. Une compréhension commune de la responsabilité de chaque partenaire, ainsi que des priorités communes et des objectifs concrets et mesurables, seront clairement définis dans le cadre d'un dialogue politique franc, ouvert et renforcé.

7. La stratégie de l'UE dans la Corne de l'Afrique est fondée sur la promotion et le respect constants des **droits de l'homme**, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la démocratie, de l'état de droit, des principes humanitaires ainsi que du droit humanitaire international, qui resteront au cœur de toute action de l'UE. L'UE maintiendra en particulier son engagement ferme en faveur de la promotion et de la protection du plein exercice par toutes les femmes et les filles de leurs droits humains. Elle continuera à œuvrer pour prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes. L'UE intensifiera ses efforts pour que les droits de l'enfant soient pleinement respectés. Elle renforcera également sa coopération avec les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile. L'UE continuera à promouvoir la liberté d'expression. Elle continuera à œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort.
8. L'UE accordera une attention particulière à l'**inclusivité**. La société civile, les femmes et les jeunes sont des moteurs essentiels du changement et doivent être associés aux efforts déployés en faveur de la paix et de la consolidation de l'État. L'UE continuera à promouvoir vigoureusement leur engagement accru dans la sphère politique et à soutenir leur autonomisation socioéconomique. L'UE continuera également à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité et des communautés marginalisées dans la société.
9. L'UE renforcera encore son **approche intégrée** à l'égard des conflits et des crises et resserrera le lien entre l'aide humanitaire, la coopération au développement et la paix selon un "triple lien". L'UE est également déterminée à accroître la cohérence, la pertinence et la continuité de ses politiques et de ses activités. Il s'agira notamment des actions visant à ce que les engagements du secteur privé respectent les principes des entreprises et des droits de l'homme⁴. Un accent particulier sera également mis sur le renforcement de l'efficacité de la coordination régionale et sur l'**intégration régionale** en tant qu'objectif politique général de l'UE.

Une approche commune en matière de démocratie et de paix et de sécurité régionales

10. Les gouvernements respectifs des pays de la région doivent rendre des comptes à leurs populations et portent la responsabilité première de répondre aux aspirations de leur peuple. L'UE restera déterminée à soutenir **les transitions démocratiques, l'état de droit et la consolidation de l'État**, ainsi qu'à promouvoir un espace politique ouvert.

⁴ [Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#)

11. Une gouvernance démocratique et transparente est nécessaire pour **renforcer le contrat social** entre l'État et ses citoyens, ainsi qu'entre les centres et les périphéries. L'UE est prête à soutenir ces efforts, y compris d'éventuelles approches innovantes, telles que la gouvernance électronique.
12. La corruption constitue un sérieux obstacle à la gouvernance, à la croissance économique et à l'équité sociale. L'UE mettra davantage l'accent sur **la lutte contre la corruption** et la captation de l'État, ainsi que la sortie de fonds obtenus de manière illicite, la lutte contre l'impunité, la promotion de l'obligation de rendre des comptes, la transparence et le respect des normes financières internationales.
13. L'UE renforcera son soutien en faveur **de la paix et de la sécurité**. Malgré des évolutions politiques positives, la fragilité et l'insécurité persistent, ce qui a des effets déstabilisateurs sur l'ensemble de la région. Les tensions au sein des pays de la région et entre eux sont de plus en plus préoccupantes et témoignent de la nécessité d'une approche multilatérale efficace en matière de sécurité collective, de dialogue et de renforcement de la confiance. L'UE continuera de travailler avec l'Union africaine (UA) et avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'UE est prête à collaborer avec les dirigeants de l'IGAD pour les aider à renforcer encore les capacités de l'IGAD et à en faire un organe multilatéral plus efficace favorisant la confiance entre les pays de la région.
14. Si c'est à la région d'assumer la responsabilité de sa paix et de sa sécurité, l'UE, conjointement avec ses partenaires internationaux, continuera à soutenir, notamment dans le cadre de ses missions et opérations PSDC, le renforcement des **capacités de sécurité régionale**, telles que les opérations de soutien de la paix en Afrique et d'autres dispositifs de sécurité visant à répondre à l'ensemble des menaces pesant sur la sécurité, y compris en mer.
15. L'UE continuera à appuyer la **sûreté maritime**, en recourant à la diplomatie navale en tant qu'outil pour encourager la coopération et les synergies entre les acteurs régionaux. À cet égard, le mandat de l'EU NAVFOR Somalie - Opération Atalanta", acteur maritime clé dans la région, a été révisé et encore élargi afin de soutenir l'action de l'UE dans l'ensemble de la mer rouge méridionale et de l'océan Indien occidental. Si la mission principale de l'opération reste la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie, l'EU NAVFOR Somalie contribuera également à lutter contre d'autres formes de criminalité maritime et activités illégales.
16. L'UE continuera par ailleurs à soutenir la **lutte contre les groupes terroristes** opérant dans la région et depuis celle-ci, tels que Al-Chabab et l'EIL/Daech, ainsi que d'autres acteurs non étatiques violents, grâce notamment à des mesures visant à lutter contre l'extrémisme violent et à prévenir la radicalisation.

17. Les pays de la région sont engagés dans des conflits qui ont acquis une dimension internationale, et les frontières terrestres et maritimes sont contestées et restent des sources de fragilité. Les conflits entre communautés demeurent également une source d'instabilité. L'UE soutiendra et promouvra les mécanismes, en particulier ceux qui sont pris en charge par les Africains, visant à favoriser **une prévention, une désescalade et un règlement pacifique efficaces des différends ainsi que la réconciliation**, en encourageant le dialogue et la médiation et en renforçant les capacités d'analyse, de suivi, de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits émergents, y compris concernant les frontières. Dans ce contexte, il est essentiel de tenir compte de la préservation de l'unité et du principe de l'intégrité territoriale des pays de la Corne de l'Afrique.
18. L'UE réaffirme qu'elle soutient la promotion et la mise en œuvre du programme des Nations unies concernant **les femmes, la paix et la sécurité**⁵ en vue d'une participation pleine, effective et sur un pied d'égalité des femmes aux questions relatives à la paix et la sécurité, conformément au plan d'action de l'UE⁶, des programmes sur la jeunesse, la paix et la sécurité⁷ et sur la protection des civils⁸, ainsi que du principe de la responsabilité de protéger⁹.
19. L'UE continuera à promouvoir la mise en œuvre du programme relatif aux **enfants face aux conflits armés**, conformément aux orientations de l'UE en la matière, à la résolution 1612 et aux résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU sur ce sujet.

Promouvoir le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles

20. L'UE continuera à défendre et à **promouvoir le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles**, s'articulant autour des Nations unies. Elle continuera à coopérer étroitement avec les partenaires africains et internationaux afin de contribuer à une approche commune et à une réponse collective en matière de stabilisation et de développement, notamment avec l'UA, l'IGAD, les Nations unies, les institutions financières internationales (IFI) ainsi que d'autres grands acteurs bilatéraux et régionaux. L'UE s'efforcera en outre d'approfondir sa coopération sur les questions d'intérêt mutuel avec les pays et organisations de la Corne de l'Afrique au sein des enceintes multilatérales.

⁵ [Résolution 1325 \(2000\)](#) et résolutions ultérieures du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.

⁶ [Plan d'action de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité 2019-2024](#).

⁷ [Résolution 2250 \(2015\)](#) et résolutions ultérieures du Conseil de sécurité de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

⁸ [Résolution 1265 \(1999\)](#) et [résolution 1894 \(2009\) du Conseil de sécurité de l'ONU](#) sur la protection des civils en période de conflit armé.

⁹ [Principe des Nations unies de la responsabilité de protéger](#).

21. Afin de lutter contre les **activités criminelles transfrontières**, l'UE intensifiera les efforts déployés au niveau régional pour combattre toutes les formes de trafic et les flux financiers illicites. L'UE s'efforcera tout particulièrement de désorganiser les réseaux de financement des groupes terroristes opérant dans la région et depuis celle-ci. Ces efforts devraient viser à démanteler les liens existants entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.
22. L'UE salue la solidarité et la générosité dont la région fait preuve de longue date en accueillant le plus grand nombre de réfugiés et de déplacés internes en Afrique. L'UE continuera à jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de fournir une **aide humanitaire** fondée sur des principes aux populations les plus vulnérables touchées par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. L'UE s'engage à promouvoir une augmentation globale de la base de ressources pour l'action humanitaire, tant au sein de l'UE qu'à une échelle plus large, afin de répondre aux besoins croissants en la matière. De même, la promotion du respect du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des réfugiés ainsi que la protection de l'espace humanitaire resteront des priorités.
23. Le **changement climatique et la dégradation de l'environnement** ont déjà des incidences notables dans la région, également en tant que multiplicateurs de risques, en amplifiant les vulnérabilités préexistantes et en intensifiant les conflits, les déplacements et la concurrence pour l'accès à des ressources naturelles limitées, en particulier les terres et l'eau. L'UE contribuera à remédier aux répercussions croissantes du changement climatique sur la paix et la sécurité. L'UE approfondira également la coopération à tous les niveaux, notamment en soutenant d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national, afin de lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement et de promouvoir la neutralité climatique et la protection de la biodiversité. L'UE insistera sur les possibilités qu'offre cette transition en termes d'investissement, de création d'emplois et de développement économique.
24. Afin de réduire les fragilités, de maintenir les avancées en matière de développement et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits d'une manière globale, l'UE continuera à coopérer aux niveaux national et régional, y compris avec le secteur privé, ce qui permettra de renforcer la **résilience**. Il est essentiel de soutenir les capacités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, de mettre en place des stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'améliorer la préparation aux catastrophes, de renforcer les capacités de l'économie verte/bleue, de promouvoir une connectivité durable et de consolider l'agriculture climato-intelligente et des chaînes de valeur inclusives et durables dans le secteur de l'agro-industrie, qui constituent autant de domaines dans lesquels l'UE peut apporter une expertise unique.

25. Conformément au plan d'action conjoint de la Valette et au processus de Khartoum, l'UE adoptera une approche axée sur "l'ensemble de la route", sur mesure, équilibrée, cohérente et globale en matière de **migration** en établissant des dialogues et des partenariats mutuellement bénéfiques aux niveaux national et régional. L'UE soutiendra les capacités régionales et nationales pour une gouvernance des migrations efficace et pour la lutte contre la migration irrégulière, le trafic et la traite des êtres humains, les déplacements forcés ainsi que leurs causes profondes, et la mise à profit des avantages de la migration pour le développement sur le continent africain et dans la région. Il demeurera important de continuer à se pencher conjointement avec les partenaires de la région sur les questions de la réadmission, du retour, de la réintégration et de la migration légale, dans le respect des compétences de l'UE et des États membres. L'UE restera attachée à la protection internationale, à la protection des droits de l'homme des migrants et au soutien des communautés d'accueil et de transit. La coopération avec d'autres régions de destination, notamment les pays du Golfe, sera encouragée.

Engagement accru en faveur du développement social et humain

26. La pandémie de COVID-19 a montré comment des foyers épidémiques locaux peuvent se transformer en une menace mondiale pour la santé humaine et la stabilité économique. L'UE est déterminée à renforcer les systèmes de santé, à renforcer les capacités de préparation et de réaction des partenaires et à soutenir des réformes structurelles du **secteur de la santé**. Conformément à l'approche de l'équipe d'Europe, l'UE et ses États membres ont joué un rôle de premier plan dans la mise en place du mécanisme COVAX, comptant également parmi les principaux contributeurs à ce mécanisme. L'UE continuera à œuvrer pour assurer, à l'échelle mondiale, un accès rapide, juste et équitable à des vaccins sûrs, abordables et efficaces pour tous et soutenir le déploiement des campagnes de vaccination, tout en étudiant les possibilités de renforcer les capacités de production locales.
27. Le **développement social et humain** est indispensable à un développement durable et inclusif. L'investissement dans l'éducation et la formation technique et professionnelle restera une priorité dans la Corne de l'Afrique, afin de doter les jeunes des compétences nécessaires à leur autonomisation et à leur intégration sur le marché du travail. Une jeunesse formée et qualifiée constituera un moteur important du développement durable. L'UE continuera à soutenir les efforts déployés par les gouvernements pour renforcer l'accès équitable à une éducation et à une formation de qualité.

28. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la **santé et des droits en matière de sexualité et de procréation** (SDSP). Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé en matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne en outre la nécessité d'assurer l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète et des services de soins de santé.

Stimuler la relance socioéconomique, le commerce et l'intégration régionale

29. La COVID-19 a considérablement ébranlé des structures socioéconomiques déjà fragiles. L'UE continuera par conséquent d'accorder une attention particulière à la **relance économique et sociale**, conformément à l'appel lancé pour reconstruire en mieux et de manière plus verte en vue de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'UE continuera aussi de soutenir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, les technologies vertes, le développement de chaînes de valeur locales, ainsi que l'accès universel à une énergie sûre, fiable, durable et abordable.
30. La région de la Corne de l'Afrique représente un marché vaste et dynamique offrant un grand potentiel. L'UE continuera de soutenir l'**entrepreneuriat**, le développement des petites et moyennes entreprises, le microcrédit et les réseaux d'entreprises, la transformation numérique et la facilitation des échanges. Des conditions équitables, plus ouvertes et plus propices à la concurrence pour toutes les entreprises sont également essentielles pour stimuler les investissements et créer des emplois décents. L'UE promouvra en outre la protection sociale et la responsabilité sociale des entreprises privées ainsi que les droits de l'homme dans le monde du travail.

31. L'UE continuera de **promouvoir l'intégration et la coopération économiques régionales**, notamment en faisant avancer, de manière coordonnée dans les cadres multilatéraux pertinents, les efforts déployés au niveau international en faveur de l'allègement de la dette et en soutenant les pays de la région qui cherchent à accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'UE continuera à travailler avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'IGAD afin de promouvoir la coopération économique. Cela créera davantage de possibilités pour l'investissement étranger et le développement du secteur privé, y compris en provenance de l'UE, et par l'intermédiaire de la diaspora de la région. Dans le même esprit, l'UE recherchera des moyens de renforcer sa coopération en matière de commerce et d'investissement, notamment par la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique (APE) et la possibilité pour les membres de la CAE d'appliquer l'APE sur la base du principe de géométrie variable.
32. L'UE attache une grande importance aux **liens interpersonnels**. Elle continuera à développer les programmes d'échange, tels que les partenariats et les bourses dans le domaine de l'éducation et des sciences, et fera en sorte que les diasporas dans les pays de l'UE puissent contribuer au développement de la région. En outre, l'UE renforcera la coopération culturelle, en particulier le rôle de la culture et du patrimoine culturel en tant que catalyseurs de la paix et du développement.

Renforcer la cohérence et l'efficacité régionales dans les contextes nationaux

33. Conformément aux principes directeurs et priorités de la présente stratégie, qui seront adaptés à chaque contexte national et local spécifique, l'UE renforcera son partenariat avec les différents pays de la région, en tenant compte de leur diversité et de leur évolution à moyen et à long terme.
34. Pour ce qui est du **Kenya**, l'UE accordera la priorité à une relation plus stratégique, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité, la démocratie, le commerce et l'investissement, le changement climatique, la gouvernance et les droits de l'homme. Le Kenya dispose d'un fort potentiel pour renforcer la stabilité régionale et pour jouer un rôle constructif dans la paix et la sécurité. L'UE soutiendra un plus grand engagement diplomatique et multilatéral du Kenya dans les enceintes internationales et régionales. Un partenariat solide avec les pays voisins est essentiel pour la stabilité de la région.

35. L'UE continuera de soutenir les transitions en Éthiopie et au Soudan, dont le succès est fondamental pour la stabilité régionale. L'**Éthiopie** est un partenaire stratégique pour l'UE et un acteur régional et multilatéral important. L'UE soutiendra la mise en œuvre des réformes démocratiques et économiques, ainsi que les efforts de réconciliation qui seront fondés sur un dialogue inclusif et transparent. Le conflit au Tigré et la montée des violences ethniques dans le pays suscitent de vives inquiétudes et ont des conséquences négatives pour la région¹⁰. La transition du **Soudan**, qui est soutenue par l'UE depuis le tout début, constitue un exemple positif pour la Corne de l'Afrique et pour l'Afrique. L'UE encouragera et aidera le gouvernement civil de transition à mettre en place des réformes politiques et économiques, à mettre en œuvre l'accord de paix de Juba – et les accords ultérieurs – et à jouer un rôle constructif en faveur de la stabilité régionale. Le renforcement de la justice transitionnelle et de l'obligation de rendre des comptes ainsi que la réalisation de l'allègement de la dette seront particulièrement importants à mesure que la transition se poursuivra.
36. L'UE continuera de soutenir les processus essentiels de consolidation de la paix et de l'État. S'appuyant sur son approche globale et son investissement important dans la consolidation de la paix et de l'État en **Somalie**, y compris en matière de sécurité dans le cadre de l'AMISOM et de ses missions PSDC, l'UE reste déterminée à continuer de soutenir le programme de réforme et de réconciliation de la Somalie, tandis que les responsables fédéraux et régionaux doivent considérablement intensifier leurs efforts de manière consensuelle et inclusive. Tout en souhaitant un partage de la charge financière, dans la perspective de la reconfiguration de la présence internationale en matière de sécurité dans le pays et du plein transfert des responsabilités à la Somalie conformément à la résolution 2568 du Conseil de sécurité des Nations unies¹¹, l'UE continuera à soutenir les Nations unies et l'Union africaine dans les efforts qu'elles déploient en vue d'une stabilisation. L'UE continuera de soutenir la mise en œuvre rapide et intégrale de l'accord de paix au **Soudan du Sud** et de plaider en faveur d'un engagement plus fort de l'IGAD et de l'Union africaine dans ce contexte. La lutte contre la corruption et les flux financiers illicites restera une priorité importante dans ce pays.

¹⁰ [Éthiopie - Conclusions du Conseil](#), 11 mars 2021

¹¹ [Résolution 2568 \(2021\) du CSNU](#)

37. L'UE soutient la contribution positive de **Djibouti** à la paix, à la sécurité et à la coopération régionale dans la région de la Corne de l'Afrique, y compris en ce qui concerne la mer Rouge, par exemple à travers son accueil de la plateforme logistique de l'opération ATALANTA et de la présence militaire des États membres de l'UE. L'UE continuera de travailler avec Djibouti pour ce qui est de la promotion d'une croissance inclusive et de l'ouverture de l'espace démocratique. De même, l'UE salue la contribution importante apportée par l'**Ouganda** à la paix et à la sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique et celle des Grands Lacs. L'UE continuera de promouvoir le développement inclusif et la gouvernance démocratique, notamment pour faire face au rétrécissement de l'espace démocratique et civil et aux tensions croissantes.
38. L'UE poursuivra son dialogue avec l'**Érythrée** en insistant sur un agenda constructif aux niveaux régional et national, y compris pour ce qui est du respect de l'état de droit, des valeurs démocratiques, des droits de l'homme, du droit du travail et du droit international humanitaire, tant au sein de l'Érythrée qu'à l'extérieur.

Une approche régionale plus large tenant compte de l'évolution de l'ordre régional

39. De manière plus générale, **la région de la mer Rouge** reste cruciale pour l'UE en raison de son importance pour la stabilité de la Corne de l'Afrique ainsi que comme axe commercial et de connectivité. La stabilité et la liberté de navigation doivent être préservées et présentent un intérêt commun pour l'UE et la région. L'UE soutiendra la coopération, le dialogue et le règlement pacifique des différends autour de la mer Rouge et proposera l'instauration de relations privilégiées avec des initiatives prises au niveau régional, telles que le Conseil des États arabes et africains bordant la mer Rouge et le golfe d'Aden, et le groupe de travail de l'IGAD sur la mer Rouge, tout en promouvant des formats plus inclusifs. L'UE étudiera les synergies - aux niveaux terrestre, aérien et maritime - dans les domaines de la paix et de la sécurité, du changement climatique, de la biodiversité, de l'environnement, des transports et de la logistique, du développement économique et social durable et des migrations, ainsi qu'en ce qui concerne une approche intégrée à l'égard de la région de la mer Rouge/de la Corne de l'Afrique.

40. **Le Nil** revêt une importance capitale pour la région. Une solution négociée au différend relatif au Grand barrage de la renaissance éthiopienne contribuerait très fortement à la stabilité de la région et au développement durable dans les trois pays concernés, à savoir l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte, ouvrant ainsi la voie à l'intégration régionale et aux investissements étrangers. L'UE continuera de soutenir l'engagement africain en la matière ainsi que le dialogue et la coopération entre les parties, afin d'instaurer un climat de confiance et de parvenir à un accord sur une utilisation pacifique, durable et efficace des ressources du Nil. L'UE intensifiera son engagement en faveur de la diplomatie de l'eau dans l'ensemble du bassin du Nil en promouvant la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau.
41. Dans le prolongement de l'engagement actuel de l'UE en mer Rouge, conformément aux conclusions du Conseil sur une stratégie de l'UE pour la région indo-pacifique¹² et à la lumière de l'évolution de la situation le long de la côte de l'Afrique de l'Est, notamment dans le nord du Mozambique, l'UE continuera de renforcer son approche intégrée à l'égard des eaux adjacentes de **l'océan Indien occidental**. L'UE s'efforcera de relever les défis communs et de créer des synergies pour contribuer à améliorer la coopération politique, climatique, économique et en matière de sécurité entre les États côtiers et des acteurs extrarégionaux, en s'appuyant également sur l'opération ATALANTA et, le cas échéant, sur la présence militaire des États membres de l'UE dans la région.
42. L'UE poursuivra et renforcera son action en matière de **gouvernance des océans**, notamment en promouvant une économie bleue durable, en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en renforçant la coopération dans le cadre des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable et en contribuant au commerce maritime.

¹² [Stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique - Conclusions du Conseil](#), 16 avril 2021

Une mobilisation globale des politiques et outils dans le droit fil de l'approche intégrée

43. L'UE réaffirme être disposée à mobiliser toute la diversité de ses outils et politiques dans la mise en œuvre de cette stratégie. Un dialogue politique renforcé entre l'UE et ses États membres d'une part, et les pays de la Corne de l'Afrique, d'autre part, y compris au plus haut niveau, nous permettra d'avancer ensemble et de faire le point sur les objectifs fixés. Dans le cadre de son soutien à la démocratie, à l'état de droit, à la gouvernance et aux droits de l'homme, l'UE est prête à déployer des missions électorales pour accompagner les processus électoraux nationaux. Le cas échéant, l'UE se réserve la possibilité de revoir son soutien et de mobiliser à tout moment ses régimes de mesures restrictives, notamment celui relatif aux graves violations des droits humains dans le monde.
44. **Le représentant spécial de l'Union européenne (RSUE)**, fort d'un mandat régional ambitieux et mettant l'accent sur les activités régionales, jouera un rôle déterminant dans le renforcement de la visibilité, de la présence et de l'engagement de l'UE auprès de tous les pays de la région et des acteurs concernés dans la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge, le cas échéant. Le RSUE contribuera à un engagement politique renforcé et plus efficace de l'UE pour faire avancer cette stratégie, y compris par une meilleure coordination.
45. L'UE restera un partenaire clé pour le développement de la région. Dans l'esprit de l'équipe d'Europe, le futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - L'Europe dans le monde (**IVCDCI**) permettra d'apporter un soutien résolu aux objectifs généraux en matière de développement et de stabilité à long terme visés dans la présente stratégie. Il permettra également de poursuivre, dans les circonstances prévues par l'instrument, le soutien européen au renforcement des capacités des acteurs militaires à l'appui du développement et de la sécurité pour le développement.
46. De plus, la mobilisation des nouveaux **instruments financiers innovants** de l'UE, y compris le Fonds européen pour le développement durable Plus, sera également particulièrement pertinente pour le développement durable de la région, notamment pour stimuler l'investissement, le secteur privé, l'intégration régionale et la croissance économique.

47. La création de la **facilité européenne pour la paix** permettra de mener des actions de renforcement des capacités dans le domaine militaire ou de la défense, notamment en appui des mandats des missions de la PSDC et aux institutions étatiques, ainsi que de soutenir les aspects militaires des opérations africaines de paix et de sécurité.
48. En soutien à la paix et à la sécurité, les **missions et opérations PSDC** (l'EUTM Somalia, l'EUCAP Somalia et l'opération ATALANTA) renforceront, le cas échéant, la coordination avec les partenaires concernés dans la région. Elles resteront un pilier essentiel de l'approche intégrée de l'UE ainsi que de la réponse aux crises émergentes et en cours, en liaison avec d'autres instruments de l'UE. Dans le cadre du renforcement des capacités en matière de sécurité et du soutien apporté à celles-ci, le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire feront l'objet d'une attention particulière.

Mise en œuvre et pistes à suivre

49. Dans le cadre de la **mise en œuvre de cette nouvelle stratégie**, l'UE a pour objectif de travailler en étroite coordination avec les pays de la région, séparément et de manière collective, ainsi qu'avec des partenaires multilatéraux et régionaux au niveaux politique (l'IGAD, l'Union africaine, les Nations unies), financier (la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement et le Club de Paris) et thématique (comme, par exemple, l'OMS, l'OMC, le PNUE, l'ONUDC, le HCR et l'OMI). L'UE s'efforcera aussi de dialoguer et de coopérer avec d'autres pays et partenaires internationaux concernés afin de favoriser des approches communes, en s'appuyant sur des valeurs et priorités communes. Elle entretiendra des contacts étroits avec le secteur privé et les membres des diasporas et promouvra et renforcera la société civile, y compris au niveau local.
50. Consciente de la diversité des situations dans la région et du rythme rapide de l'évolution sociopolitique, l'UE veillera à ce que ses actions et politiques soient constamment réexaminées en fonction des dernières évolutions et des enseignements tirés. Le Conseil invite le Service européen pour l'action extérieure et la Commission à veiller à ce que la programmation et la mise en œuvre de la coopération au développement de l'UE soient adaptées en conséquence. Des analyses fondées sur des données probantes constitueront un outil important à cet égard. L'UE continuera de coopérer étroitement avec les acteurs locaux de l'aide humanitaire et de l'aide au développement en vue d'accroître la cohérence et la durabilité.

51. Afin de garantir un suivi politique régulier et conformément à l'approche de responsabilité mutuelle, l'UE identifiera des **objectifs prioritaires précis**, par pays et au niveau régional, en consultation avec les pays en question et de manière coordonnée et partagée avec les partenaires concernés. Le Conseil a l'intention de s'appuyer sur les délégations de l'UE et les représentations accréditées de ses États membres pour suivre les progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs et définir des actions concrètes contribuant à leur mise en œuvre. Il examinera régulièrement les progrès accomplis et invite le haut représentant et la Commission à proposer des modalités concrètes pour rendre la stratégie opérationnelle, en assurer le suivi et l'évaluer.
52. La communication publique concernant les politiques, activités et programmes de l'UE est essentielle pour assurer une sensibilisation générale aux engagements mutuels et à leur impact.
53. En conclusion, l'UE réaffirme son intention de renforcer et d'approfondir les relations stratégiques et le partenariat avec la Corne de l'Afrique et les pays qui la composent. Elle continuera de démontrer par une action collective qu'elle est un partenaire solide de la région.
-